



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE : LA CFDT CADRES PLAIDE POUR UN RENOUVELLEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Dans les entreprises et administrations, la CFDT Cadres constate que l'introduction de l'intelligence artificielle s'accompagne dans le meilleur des cas d'une information auprès du comité social et économique (CSE) ou du comité social d'administration (CSA). Elle estime que c'est insuffisant. Elle observe que les directions se conforment à cette obligation mais qu'elles passent ensuite très vite à autre chose, que les avis des instances soient positifs ou non. La négociation, l'information compréhensible ou l'appel au consentement éclairé des salariés sur le traitement des données personnelles, par exemple, sont quasiment absents. La CFDT Cadres est convaincue que, pour déployer une IA responsable et ancrer certains droits appliqués jusqu'à présent superficiellement, une adaptation du code du travail ou du code général de la Fonction Publique est nécessaire, de même qu'une rénovation d'instruments comme les normes, les chartes négociées avec les syndicats, ou les expertises.

Par ailleurs, la CFDT Cadres demande que les acteurs du dialogue social soient formés aux enjeux de l'IA grâce à de nouveaux outils et que l'IA soit clairement inscrite au menu du dialogue social des branches, des entreprises et des administrations. Les outils d'IA et d'IA générative étant évolutifs, ceux-ci doivent revenir très régulièrement à la table du dialogue social. La CFDT Cadres souligne que les cadres et les managers ainsi que leurs équipes sont en première ligne des profondes transformations du travail induites par cette technologie : leur autonomie, l'intensité de leur travail, leur surveillance, leur capacité à maîtriser l'IA, leur évolution professionnelle ou leur métier peuvent être profondément modifiés. Leur emploi pourrait être lui aussi touché : même si des études sont contradictoires à ce sujet, elles insistent sur des risques concernant leur emploi à côté d'apports en termes de productivité ou de confort. La CFDT Cadres rappelle qu'environ 60 % des emplois seraient exposés à l'IA, dans les économies « matures » en raison de la prédominance des emplois « axés sur les tâches cognitives ». Près de la moitié des tâches de ces types d'emplois pourraient être affectées négativement par cette technologie (rapport FMI). Un tiers de l'activité professionnelle en France serait exposé à l'IA générative, surtout parmi les emplois de bureau (données Roland Berger).

Pour anticiper et accompagner cette révolution, la CFDT Cadres considère que le dialogue social et professionnel sur ce sujet doit devenir la norme en France. Dans d'autres pays comme le Danemark, la Suède ou l'Allemagne, il est la condition de la confiance et de l'accompagnement responsable des hommes et des femmes dans ce domaine. Enfin, elle est convaincue que la transparence et l'« explicabilité » des algorithmes dans le domaine RH méritent de faire l'objet d'une information et d'une consultation *ad hoc*, anticipées, compréhensibles et accessibles à tous.

Pour la CFDT Cadres, il est temps de renouveler le cadre du dialogue social à l'occasion de la révolution profonde engendrée par le déploiement des technologies IA et IAG.

CONTACTS

Relations presse
+33 6 89 04 25 27

